

1. DECISION MODIFICATIVE N°1

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 5 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24	L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi quatre juin deux mille vingt-quatre.
---	---

PRESENT(E)S : 19

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, SYLVETTE CARTIER, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 5

MURIELLE PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR FRANCOISE TISSANDIER
JEAN-CLAUDE CAZALS REPRESENTE PAR JEAN-LUC MERCERON
CYRILLE BEC REPRESENTE PAR DANIEL JEAN
PAULINE BATTISTI REPRESENTEE PAR ADRIEN GIVERNAUD

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

DAVID GUASLARD
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : MATTHIEU PERONA

Suite à une anomalie détectée dans le budget primitif 2024 due à un mandat qui n'avait pas été rejeté au moment du pointage par le service comptable de RLV, il convient de faire une décision modificative pour régulariser cette écriture

Le déficit d'investissement est de 112 536.02€. Or, il a été repris au budget primitif un déficit de 116 076.02€

Il convient donc de rectifier :

- Le compte 001 pour -3 540€
- D'augmenter le chapitre 204 de 3 540€ en lien avec les travaux d'éclairage prévus au Rond-Point de l'Europe (SIEG-TE63)

Suite à la délibération prise par le conseil Municipal d'autoriser le vote du budget d'investissement au chapitre et non plus à l'opération, Il convient également de profiter de cette décision modificative, pour faire disparaître la notion d'opération dans les inscriptions budgétaires

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240610-24D02_DELIB_036-DE

63245 Code INSEE	COMMUNE DE MOZAC BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2024
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 540.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 540.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-512 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	1 600.48 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-53-512 : TRX ECLAIRAGE PUBLIC	1 600.48 €	3 540.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	1 600.48 €	5 140.48 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-321 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	9 740.50 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-5504-321 : Mise en sécurité complexe sportif	9 740.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-845 : Réseaux de voirie	0.00 €	2 592.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-9918-845 : Rue de l'Ambène	2 592.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21611-312 : Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21611-79-312 : Domaine de l'abbaye	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-331 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	996.90 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-59-331 : MAISON DES JEUNES (ESPACE PERRIER)	996.90 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	21 429.40 €	21 429.40 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0.00 €	6 417.64 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-338 : Constructions (en cours)	0.00 €	6 602.04 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-56-020 : TRAVAUX BATIMENT MAIRIE	6 417.64 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-59-338 : MAISON DES JEUNES (ESPACE PERRIER)	6 602.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	13 019.68 €	13 019.68 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	39 589.56 €	39 589.56 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui a été fait,

ADOpte A L'UNANIMITE LA DECISION MODIFICATIVE N°1



(Handwritten signature in blue ink)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme.
 À Mozac, le 10 juin 2024
 Le Maire,

Marc RÉGNOUX

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 063-216302455-20240610-24D02_DELIB_036-DE